

# ÉDITION 2016 DES RÈGLES DE GOLF: Ancrer le Club — Comprendre la Règle 14-1b



## QU'EST-CE QUI CHANGE ?

La nouvelle disposition – la Règle 14-1b – interdit d'exécuter un coup avec le club ou la main tenant le club maintenu directement contre le corps du joueur ou avec un avant-bras maintenu contre le corps dans le but de créer un point d'ancrage qui permette d'ancrer le club.

## CE QUE DIT LA RÈGLE

En exécutant un coup, le joueur ne doit pas ancrer le club, que ce soit "directement", ou par l'utilisation d'un "point d'ancrage".

### NOTE 1 :

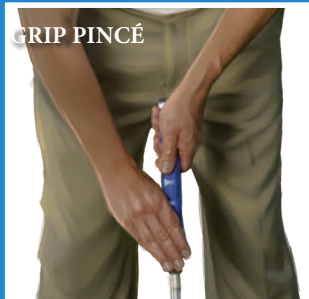
*Le club est ancré "directement" quand le joueur tient intentionnellement le club ou la main tenant le club en contact avec n'importe quelle partie de son corps, sauf que le joueur peut tenir le club ou la main tenant le club contre une main ou un avant-bras.*

### NOTE 2 :

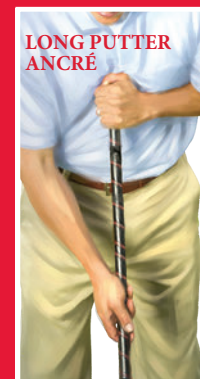
*Un "point d'ancrage" est établi lorsque le joueur maintient intentionnellement un avant-bras en contact avec n'importe quelle partie de son corps pour utiliser la main tenant le club comme un point stable autour duquel l'autre main peut effectuer un mouvement avec le club.*

**CETTE RÈGLE NE CONCERNE PAS L'ÉQUIPEMENT** - Les putters longs et mi-longs conformes restent autorisés à condition qu'ils ne soient pas ancrés.

## AUTORISÉ



## INTERDIT



**Pénalité :**  
Ancrer le club en exécutant un coup entraîne une pénalité de deux coups en stroke play et la perte du trou en match play (comme pour toute autre infraction à la Règle 14-1).

